SYNDICAT DES MOBILITÉS PAYS BASQUE-ADOUR

pays basque euskal herria

SYNDICAT DES MOBILITÉS PAYS BASQUE-ADOUR

IPAR EUSKAL HERRI-ATURRIKO MUGIKORTASUNEN SINDIKATUA

SINDICAT DE LAS MOBILITATS PAÍS BASCO-ADOR

AVIS D'INFORMATION

Concertation préalable du 02 avril 2024 au 03 mai 2024 menée dans le cadre du projet de Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare de Biarritz

Pour faciliter les mobilités sur le territoire, le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA) s'est engagé depuis quelques années dans une phase de modernisation des gares présentes sur son territoire. A l'image des gares de Bayonne, Hendaye, l'objectif est désormais d'aménager le Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Biarritz.

Descendre du train et pouvoir basculer facilement vers un autre mode de transport, entre le bus, le taxi, la voiture ou encore le vélo : c'est l'objectif de l'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Biarritz.

Par délibération en date du 1er Février 2024, le comité syndical a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable concernant la réalisation de ce projet, en application des articles L.103-2 et R.103-1 du Code l'Urbanisme

A ce titre, ce projet doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- Réorganiser l'offre de stationnement, pour permettre un report modal vers les transports collectifs (bus et trains) ;
- Améliorer l'offre de transports urbains, avec la création d'une gare routière qui accueillera le terminus de plusieurs lignes urbaines Txik Txak et de la ligne structurante n°5 desservant le centre-ville ;
- Valoriser le parvis de la gare, avec la création d'un espace public dédié aux piétons et d'espaces végétales favorables à la biodiversité.

La concertation préalable se déroulera du 02 avril 2024 au 03 mai 2024 inclus.

Pendant toute sa durée :

> <u>Un dossier de concertation</u> exposant le projet du Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Biarritz sera mis à disposition du public :

- **En version numérique,** accessible sur le site internet du Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour (www.communaute-paysbasque.fr) et de la ville de Biarritz : (www.biarritz.fr)
- **En version papier**, accessible au siège du Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour (15 avenue Foch, Bayonne) ainsi qu'à la mairie de Biarritz (12 avenue Edouard VII, Biarritz), aux jours et heures d'ouverture des bureaux

> <u>Des registres</u> seront mis à disposition du public afin qu'il puisse faire part de ses observations :

- **Un registre numérique**, accessible depuis le site internet du Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour (www.communaute-paysbasque.fr) et de la ville de Biarritz (www.biarritz.fr)
- **Des registres en version papier**, accessibles au siège du Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour (15 avenue Foch, Bayonne) ainsi qu'en mairie de Biarritz (12 avenue Edouard VII, Biarritz)

> <u>Une réunion publique</u> sera organisée **le jeudi 11 avril 2024 à 18h, à l'Ecole Hôtelière de Biarritz** - 2 rue Francis Jammes

A son issue, la concertation préalable fera l'objet d'un bilan dressé par l'organe délibérant du Syndicat des mobilités Pays-Basque Adour.